

*Loi de 2020 sur les services d'aide juridique*

# Règles modifiant les règles modifiant les règles des services d'aide juridique (exigences d'expérience minimale)



**Document de consultation** - Date d'entrée en vigueur : Avril 2023

## Modification

1. Le paragraphe 5(2) des *Règles modifiant les Règles des services d'aide juridique (Exigences d'expérience minimales)*, Règle 2022/1 adoptée le 3 août 2022, est abrogé et remplacé par ce qui suit :

(2) Les sections 4 et 5 de la partie 2 de l'annexe 3, édictées par l'article 4, entrent en vigueur le 1er janvier 2024.

## Entrée en vigueur

2. Les présentes règles entrent en vigueur le TBD 2023.